

Le Porte-parole du Gouvernement devant la presse : "Il faut laisser le temps au temps"

Le conseil des ministres a tenu hier mercredi sa session hebdomadaire, au cours de laquelle on a noté aucune mesure individuelle. Selon Cheikh Ould Ebbe le ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement qui a fait devant la presse nationale et internationale sa lecture traditionnelle du communiqué sanctionnant les travaux, le Président du CMJD, Chef de l'Etat a donné des instructions pour que les importants projets initiés dans le cadre de la transition soient menés à bon port.

Le Président du Conseil Militaire en a également appelé à la conscience professionnelle des agents de l'Etat qui doivent désormais se donner corps et âme et être au service du développement et du citoyen. Tous les fonctionnaires sont ainsi appelés à abandonner les mauvaises habitudes contraires à l'intérêt national. Les citoyens doivent de leur côté contribuer à l'éradication de maux aussi destructeurs que la corruption, l'absentéisme et le non-respect des textes dans tous les domaines.

Le Président du CMJD a tenu cependant à préciser que toutes ces mesures coercitives ne sont dirigées contre personne et que leur objectif principal c'est de moraliser la vie publique et assurer un meilleur rendement de l'administration et l'instauration d'un Etat de droit. Tout cela vise à assurer une égalité pour tous et des perspectives d'avenir prometteuses

pour le pays et les citoyens. De ce fait, le Président du CMJD a réaffirmé qu'il n'y aura pas de demi-mesures et que toutes les conditions devant conduire vers la réalisation de ces importants objectifs seront réunies.

Parlant de la participation de notre pays à la 18ème session du forum mondial du pétrole tenu au cours de ce mois, le Président du CMJD, Chef de l'Etat a évoqué l'importance accordée par notre pays à cette question. Il a rappelé la récente adhésion de notre pays à l'Initiative sur la transparence touchant des matières stratégiques comme le pétrole. Cette initiative mondiale a pour objectif d'appliquer la transparence dans la question des ressources ce qui est pour rassurer non seulement les citoyens mais aussi tous les partenaires au développement.

A son tour, le Premier ministre a donné ses instructions pour une mise en application rapide de tous les programmes de la transition. Il a, par ailleurs, insisté sur la bonne gouvernance et la gestion des biens publics, la rationalisation des ressources humaines avec à la clef une application rigoureuse du principe de la sanction et de la récompense.

Au chapitre des projets de loi, le Conseil a adopté deux textes dont le premier a trait à la protection pénale des enfants. Ce code pénal pour enfants sollicité depuis quelques années par certaines ONG qui s'occupent de l'enfance est venu

pour combler un grand vide. Il permettra ainsi aux juges de dire la loi sur la base d'un texte qui tient compte de l'avenir des enfants en infraction. Ce texte est le fruit d'une large concertation entre les Ulémas, les associations de la société civile et le Ministère de la Justice. Donc, le texte est tout à fait conforme aux préceptes de l'Islam.

L'autre projet de loi stipule la création d'un établissement public à caractère commercial et industriel. Cette structure s'appelle la Société Mauritanienne des Hydrocarbures. Cette société a pour objectif de répondre à la demande créée par la découverte et l'exploitation toute proche du pétrole et du gaz. Les principes tâches assignées à cette société sont : la représentation de l'Etat et la gestion des ressources pétrolières avec les contrats de partage y afférant. Elle représentera l'Etat en amont et en aval de toutes les transactions dans le domaine pétrolier. Elle s'occupera également de la commercialisation et de la formation.

A noter que des communications portant sur l'état d'avancement des travaux des trois commissions ministérielles ont également été présentées. C'est ainsi que s'agissant de la commission chargée du processus démocratique, certaines propositions ont été avancées. Il s'agit, entre autres, des amendements à la constitution. Il y a aussi des propositions portant sur la commission nationale électorale et le calendrier électoral.

Pour la commission chargée de la justice, de nouvelles propositions visant à améliorer le texte final ont été faites. Les propositions ont trait aux textes, à l'indépendance de la justice, les ressources humaines et la formation, les infrastructures et la modernisation du secteur de la justice.

Enfin pour ce qui est de la 3ème commission chargée de la bonne gouvernance, une échelle des priorités a été dressée suivant un calendrier s'échelonnant sur le court, le moyen et le long terme.

Sur un tout autre plan, le Conseil a pris acte d'une communication ayant trait à la rentrée universitaire prévue le 10 octobre prochain. Il y a eu aussi un projet de loi portant sur la contribution des technologies nouvelles sous l'égide du Secrétariat d'Etat à la transition démocratique.

Répondant à une question portant sur la corruption et la poursuite de pratiques décriées sous l'ancien régime, le Porte-parole du Gouvernement a dit que la volonté politique pour mettre fin à cet état de chose existe et les nouvelles orientations vont toutes dans ce sens. Il faut, martèlera-t-il, laisser le temps au temps.

A une autre question sur les prix dont les baisses décidées par les autorités ne sont pas respectées par la plupart des commerçants, le Ministre usera de la langue de bois pour assurer que l'Etat prendra toutes les mesures tendant à améliorer les conditions de vie des citoyens.